



Séance du 09/04/2024

Délibération N°090424/02

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	40
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	2
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 9 avril 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 27 mars 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à EUGENIE LES BAINS.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, SOUC Jean Claude, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BAQUIE Pascal,

Pouvoirs : PELLARINI Philippe à MALHERBE Bernard, DUCONGE Joëlle à BERDOULET Cédric,



Objet : Vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024

Parallèlement au vote du budget primitif 2024 du budget principal,

En cohérence avec la décision du conseil d'administration du SICTOM Ouest du Gers qui augmente la participation de la communauté de communes de 105 863€ à 2 010 954.59€.

Considérant que les bases TEOM pour 2024 sont fixées à 16 284 854€.

Le Président propose au conseil communautaire d'augmenter le taux de la TEOM de **12.35%**, générant un produit de 2 011 179€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

FIXE le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2024 à 12.35% pour un produit attendu de 2 011 179 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS